

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2024

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°  
2041)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL38

présenté par

M. Adam, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 14

I. – À la première phrase de l'alinéa 76, substituer aux mots :

« sur demande, par l'autorité administrative aux »

les mots :

« par l'autorité administrative, sur demande des ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« affectés au titre d' »

les mots :

« délivrés annuellement pour ».

III. – En conséquence, à la fin de la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« et délivrés annuellement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel